



Dispositif Local d'Accompagnement des Vosges

Vos contacts

Muriel CONTI - Muriel.Conti@Alexis.fr

Marc MENEL - Marc.Menel@Alexis.fr

Siège Social : 03 83 92 30 70



Outil Régional
d'Accompagnement
à la Création d'Entreprise

5 rue Alfred Kastler
Site Saint Jaques 2
54320 MAXEVILLE
Tél. : 03 83 92 30 70
e-mail : Orace.Lorraine@Alexis.fr

Dispositif Local
d'Accompagnement
des Vosges

**Développer et pérenniser
les activités et les emplois
d'utilité sociale**

Conseil

Appui technique

Ingénierie



Avec le soutien de



COMMISSION EUROPEENNE
Fonds social européen





C Le D.L.A., c'est quoi ?

- . Un Dispositif Local d'Accompagnement
- . Destiné, à aider les structures relevant de l'Economie Sociale et Solidaire à pérenniser et développer leurs activités, et donc des emplois d'utilité sociale
- . En réalisant un diagnostic de la situation et des besoins des structures
- . Puis en mobilisant les moyens nécessaires au financement de l'intervention d'opérateurs techniques sélectionnés pour leur capacité à répondre aux besoins de la structure
- . Et enfin en s'assurant de la qualité et des effets de l'intervention réalisée par l'opérateur technique sélectionné

Dispositif Local d'Accompagnement

Concrètement, le D.L.A. intervient :

. auprès des associations, associations intermédiaires, entreprises ou chantiers d'insertion, SCIC, coopératives

. sur différentes thématiques, par exemple :

. amélioration de l'organisation interne : création d'outils de communication, de gestion, de suivi d'activité,..

. aide à l'élaboration de stratégie de consolidation/ de développement : définition de projet, évaluation des moyens à mettre en oeuvre, aide à la recherche des moyens nécessaires

. aide au pilotage des projets et des structures : diagnostics fonctionnels, création de tableaux de bord, réalisation de projections financières,..

. sous deux formes :

. en organisant des interventions spécifiques auprès d'une structure donnée

. en organisant des sessions collectives portant sur des sujets susceptibles d'intéresser et de concerner plusieurs structures

Le D.L.A. un engagement écrit

Une convention tripartite est signée entre la structure bénéficiaire, le consultant retenu et le DLA; elle précise les modalités de l'intervention (objet et contenu de la mission, durée, prise en charge financière...) ainsi que l'implication nécessaire de ses instances dirigeantes afin que l'accompagnement vienne en appui de son action.

Le D.L.A., comment ça marche ?

. Une rencontre avec l'animateur DLA

. Un diagnostic de la situation et des besoins

. Une ingénierie répondant aux besoins identifiés

. Un suivi des résultats obtenus